

## Conférence territoriale du sport

### Séance plénière du 23 juin 2016

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a inscrit le sport parmi les domaines de compétences partagées, au même titre que la culture, le tourisme, la promotion des langues régionales et l'éducation populaire.

Dans ce contexte, le Conseil régional propose la mise en place d'une conférence territoriale du sport, ayant pour mission la co-construction d'une stratégie de développement du sport et de la pratique sportive à l'échelle de la nouvelle région.

Le CESER souligne que cette initiative répond à de nombreuses attentes du mouvement sportif face à l'éclatement des compétences entre les différents échelons territoriaux. Elle participe d'une reconnaissance du rôle social et économique du sport dans la région. L'assemblée consultative régionale considère que le travail de cette instance doit s'inscrire dans la durée, au-delà de la simple définition d'un projet sportif à l'échelle régionale, afin d'assurer un suivi des politiques de soutien au développement de la pratique sportive et une bonne coordination entre acteurs publics et acteurs privés.

Concernant les thématiques énoncées dans le projet de délibération, le CESER insiste sur la nécessité de promouvoir la pratique du sport pour tous (en y intégrant le sport-santé), de valoriser et d'accompagner l'activité des clubs et associations sportives ou encore de favoriser l'insertion des sportifs de haut niveau.

Le CESER estime que la composition de la conférence territoriale du sport répond de manière équilibrée à l'objectif de représentation de l'ensemble des acteurs de la filière. Il exprime son intérêt pour participer à cette conférence. S'agissant des partenaires publics (État et collectivités territoriales), il appelle à une articulation entre cette nouvelle instance et la Conférence territoriale de l'action publique, laquelle a vocation à coordonner l'intervention des collectivités au niveau régional.

### A savoir

Le CESER rappelle que la région ALPC est la **3ème région française en nombre de licenciés** dans les clubs sportifs (**1,4 million**, soit près du quart de la population, répartis dans **18 000 clubs** ou associations sportives) et que le mouvement sportif génère plus de **7 200 emplois** outre l'implication de près de **350 000 bénévoles**. Plus largement, la filière sportive recouvre plus de **7 500 entreprises** à l'échelle régionale<sup>1</sup>, notamment avec la filière de la glisse (surf en Aquitaine) ainsi que la construction navale de bateaux de compétition et de plaisance (chantiers navals à La Rochelle, Bordeaux...).

Sources : Recherche & Solidarité, Comité National Olympique et Sportif

Vote sur l'avis du CESER « **Conférence territoriale du Sport** »

175 votants  
Adopté à l'unanimité

Jean-Pierre LIMOUSIN  
Président du CESER ALPC